



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°57 – 18 avril 2014 – Communiqué rythmes scolaires – Ville de Marseille

COMMUNIQUÉ FORCE OUVRIERE

Rythmes scolaires à Marseille

Le 15 Avril 2014, une délégation Force Ouvrière, soutenue par l'Union Départementale FO13, conduite par **Patrick Rué**, Secrétaire Général des Territoriaux FO de la Ville de Marseille et de MPM et ses adjoints dont **Evelyne Michel** ainsi qu'en présence de **Mireille Poretti**, Secrétaire Départementale des Service Publics, **Franck Neff**, Secrétaire Départemental du SNUDI FO, **Patrick Béziade**, Secrétaire académique du SNFOLC et **Robert Peinado**, Secrétaire Départemental de la FNEC FO, a été reçue par **Mme Casanova**, adjointe au Maire chargée des écoles maternelles, élémentaires et du soutien scolaire pour la Ville de Marseille.

A cette occasion, la délégation a réaffirmé l'opposition de notre organisation syndicale et de la majorité des enseignants, des agents territoriaux et des parents à la mise en place du décret sur les rythmes scolaires issu de la réforme Peillon. Elle a également rappelé les importantes mobilisations des personnels municipaux ainsi que des professeurs des écoles tant sur un plan national que départemental contre cette « réforme ».

La délégation a donné des éléments sur les conséquences de l'application de ce décret dans les villes qui l'ont mis en place en septembre 2013, en termes de désorganisation des enseignements, de problèmes de sécurité, de contenu des activités ou de dérèglementation du travail des agents municipaux et des enseignants.

L'objet de la délégation était de porter les revendications des personnels et de demander au maire de Marseille de voter en conseil municipal la non mise en place de cette « réforme » des rythmes scolaires en septembre 2014, comme l'ont déjà décidé plusieurs milliers de communes au niveau national, comme les Pennes Mirabeau, Salon de Provence, Marignane, Fos, Port de Bouc dans notre département ou encore dernièrement Toulon dans le Var.

Au cours de cette rencontre, Mme Casanova a rappelé que ces préoccupations avaient conduit Mr le Maire à reporter une première fois la mise en application de cette réforme. Elle a informé la délégation des problèmes engendrés par la mise en œuvre de ce décret :

Au niveau du recrutement de personnels qualifiés : dans une ville comme Marseille, il faudrait recruter 3500 détenteurs du BAFA contre 250 aujourd'hui. Ces personnels supplémentaires travailleraient dans le cadre du temps périscolaire 12h par mois pour un salaire net mensuel d'à peine plus de 100€ !

Au niveau du coût : Le coût trimestriel de cette mise en application s'élèverait à 9 millions€ soit 27 millions€ pour une année scolaire complète et il semble évident que la Ville manque cruellement de finances pour cela, surtout si, comme l'a souligné Mr le Maire, il faut ajouter les 10 milliards€ d'économies à réaliser sur le dos des communes dans le cadre du Pacte de Responsabilité

Mme Casanova a expliqué que la mairie n'était pas en mesure de faire encadrer 73000 écoliers par des personnels qualifiés et qu'il y aurait un vote au prochain conseil municipal.

Pour FO, tout doit être mis en œuvre pour la défense des intérêts des personnels et de la qualité de prise en charge des élèves et donc pour obtenir le retrait de ce décret.

Ainsi, le syndicat FO des agents territoriaux appellent tous les agents à manifester massivement devant l'hôtel de ville le jour du conseil municipal, le 28 avril, afin d'exiger le retrait de cette réforme inacceptable pour les personnels et les élèves.

Le SNUDI-FO, syndicat des enseignants du premier degré, appelle tous les enseignants à se joindre aux agents municipaux le jour du conseil municipal et continue à faire signer une pétition dans les écoles pour l'abrogation du décret !

Marseille, le 17 Avril 2014

A tous les collègues des Bouches du Rhône

► Le SNUDI FO vous propose de signer massivement la pétition nationale (en PJ), adressée au nouveau ministre :

« [Rythmes scolaires :](#)
[le seul « assouplissement » possible, c'est l'abrogation !](#) »

Signez et faites signer massivement la pétition à tous les collègues et renvoyez-là au SNUDI FO 13 fax : 09.57.49.82.49 / courrier : 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE mail : contact@snudifo13.org

► **Dans chacune de vos communes**, le SNUDI FO 13 vous propose de signer une adresse en direction du maire afin de soutenir les revendications d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'invitant à faire voter une délibération en ce sens au conseil municipal. → [à télécharger puis à personnaliser >ICI<](#)

Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous ! Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de renforcer le syndicalisme libre et indépendant **FORCE OUVRIERE.**

En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !

